

III. APPENDICE - Traduzioni edite dal 1880 al 1889

1. Doc. S — a stampa - dal *Règlement des maisons de la Société de St François de Sales*. Turin, Imprimerie Salésienne 1880 (pp. 3-14).

LE SYSTÈME PRÉVENTIF

DANS L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

J'ai été plusieurs fois invité à exprimer verbalement ou par écrit quelques pensées sur le *Système Préventif*, adopté dans nos Établissements. Faute de temps, je n'ai pu jusqu'à aujourd'hui satisfaire à ce désir qui m'a été exprimé. Voulant actuellement faire imprimer le règlement qui jusqu'à présent a été observé sans être écrit, je crois opportun de donner sur ce sujet, quelques indications générales qui seront comme le sommaire d'un ouvrage que je me propose d'écrire, si Dieu me donne assez de vie pour le terminer, et cela uniquement pour être de quelque secours dans l'art difficile de l'Éducation de la jeunesse.

Je dirai donc, en quoi consiste le *Système Préventif* et pourquoi il faut l'adopter de préférence. Je parlerai ensuite de son application pratique et de ses avantages, [p. 4]

I. En quoi consiste le *Système Préventif* et pourquoi faut-il l'adopter de préférence.

Il y a deux systèmes dont on a toujours fait usage dans l'éducation de la jeunesse: le *Système Préventif* et le *Système Répressif*. Le *Système Répressif* consiste à faire d'abord bien connaître la loi à ceux qui devront l'observer; à exercer ensuite une surveillance rigoureuse pour connaître les transgresseurs et le cas échéant, leur infliger les châtements mérités. Dans ce système un Supérieur doit être sévère et même menaçant, dans ses paroles et dans ses allures. Il évitera toujours toute familiarité avec ceux qui lui sont soumis.

Le Directeur pour donner plus de force à son autorité devra se trouver rarement au milieu de ses subordonnés et pour l'ordinaire, alors seulement qu'il devra menacer ou punir.

Ce système est facile, peu pénible. Il est spécialement utile dans les casernes militaires et en général à l'égard des personnes raisonnables, intelligentes qui doivent, par elles-mêmes, être en état de connaître et de ne point oublier ce qui est conforme à la loi ou aux autres règlements.

Tout autre, et je dirai même, tout opposé est le *Système Préventif*. Son but est aussi de faire bien connaître les prescriptions et les règlements [p. J] de la Maison. La surveillance s'exerce de telle façon que les élèves soient sans cesse sous le regard vigilant du Directeur ou des Assistants. Ceux-ci leur parlant comme des Pères pleins de tendresse, les dirigeant en toute occasion, leur donnant des conseils et les corrigeant avec amour, en un mot, mettant les élèves dans l'impossibilité de commettre aucune faute.

Ce système est entièrement basé sur la raison, la piété, et l'amitié. Il exclut

tout châtement violent et s'efforce d'éloigner la correction même légère. Ce système est préférable, voici encore pour quels motifs:

1. L'élève, préalablement averti n'est point humilié par les fautes qu'il commet, comme cela arrive quand ces fautes sont connues du Supérieur. Il ne s'irrite pas de la réprimande qui lui est adressée, ou de la pénitence qu'on lui inflige, ou dont on le menace. Il y a toujours dans ce système un avis affectueux qui lui est parvenu, qui lui a fait entendre raison, qui souvent a gagné son coeur à ce point qu'il désire presque lui-même le châtement dont il a reconnu la nécessité.

2. Un motif plus grave encore d'employer ce système, est dans la légèreté de la jeunesse, qui lui fait oublier, en un instant, les règlements disciplinaires et les châtements qu'elle peut encourir. Il arrive souvent qu'un petit enfant se rend coupable et mérite une pénitence, sans y avoir fait attention. Ayant agi sans se souvenir de la [p. 6] loi au moment où il la transgressait, il aurait certainement évité cette faute, si une voix amie l'avait averti.

3. Le *Système Répressif* peut bien empêcher un désordre: difficilement rendra-t-il meilleurs les coupables. On a observé que les jeunes gens n'oublient pas les châtements qu'ils ont subis et que le plus souvent ils gardent rancune avec le désir de secouer le joug et même de se venger. Il semble parfois qu'ils n'y attachent pas une grande importance, mais quiconque les observera attentivement, pourra constater combien sont terribles ces souvenirs de jeunesse. Ils oublient facilement les punitions de leurs parents, mais très-difficilement celles de leurs maîtres. Il est des enfants qui, châtiés même justement à l'époque de leur éducation, ont accompli leur vengeance brutale jusque dans un âge avancé. Le *Système Préventif*, au contraire, rend l'élève ami de son maître, en qui il voit un bienfaiteur qui le prévient qui veut le rendre bon et le préserve de l'ennui, des châtements et du déshonneur.

4. Le *Système Préventif* rend l'élève prévoyant en ce sens, que son maître pourra toujours lui parler le langage du coeur, non seulement pendant le temps de l'éducation, mais aussi quand il aura quitté la maison. Le maître, ayant gagné le coeur de son protégé, pourra exercer sur lui une grande influence, lui donner des avis, des conseils et même le corriger alors qu'il se [p. 7] trouvera dans les emplois, dans les fonctions de la vie civile et du commerce. Pour tout ceci et pour bien d'autres raisons, il nous semble que le *Système Préventif* doit être préféré au *Système Répressif*.

II. Application du Système Préventif.

L'application pratique de ce Système est entièrement basée sur cette parole de saint Paul: *Chantas benigna est, patiens est, omnia suffert, omnia sperai, omnia s us tine t*. La charité est bienveillante et patiente. Elle souffre tout, mais elle espère tout et elle supporte tout. C'est pour cela qu'un chrétien seulement peut appliquer, avec succès, le *Système Préventif*. La raison et la religion sont les instruments dont le maître doit constamment faire usage, les enseigner à ses élèves, les mettre en pratique lui-même, s'il veut être obéi et atteindre son but.

1. Le Directeur doit se consacrer entièrement à ceux dont il doit diriger

l'éducation. Il ne doit jamais accepter aucune charge qui l'éloigné de sa fonction. Il se trouvera ainsi toujours avec ses élèves, toutes les fois que ceux-ci ne sont pas occupés ailleurs par quelque obligation étrangère et toutes les fois aussi qu'ils ne sont pas sous la surveillance des assistants, [p. S]

2. Les maîtres, les chefs d'atelier, les assistants doivent être d'une moralité incontestée. Ils s'appliqueront à éviter comme la peste toute sorte d'affection, d'amitié particulière avec les élèves. Ils se souviendront que l'égarément d'un seul peut compromettre toute une maison d'éducation. Il faut donc veiller à ce que les élèves ne soient jamais seuls. Autant que possible les assistants doivent les précéder là où ils doivent tous se réunir. Ils y demeureront jusqu'à ce que d'autres assistants viennent les remplacer. Ils ne laisseront jamais les élèves dans l'oisiveté.

3. Il faut que les élèves puissent, en toute liberté, et selon leur bon plaisir, sauter, courir, crier. La gymnastique, la musique, la déclamation, le petit-théâtre, la promenade sont des moyens très-efficaces pour obtenir la discipline, favoriser la moralité et la santé. Il faut seulement bien faire attention qu'en tout ceci, comme dans les personnes qui y participent, ainsi que dans les conversations, il n'y ait jamais rien de blâmable. « Faites tout ce que vous voulez, disait S. Philippe de Néri, le grand ami de la jeunesse, il me suffit que vous ne commettiez aucun péché ».

4. La Confession, la Communion fréquentes, la Messe tous les jours, sont les colonnes d'une maison d'éducation dont on veut bannir la menace et les punitions. Il ne faut pas obliger les jeunes-gens à fréquenter les Sacrements, il faut [p. 9] seulement les encourager à l'accomplissement de ce devoir et leur fournir la facilité d'en profiter. A l'occasion des retraites, des triduums, des neuvaines, des prédications, des catéchismes, il faut avoir soin de faire remarquer la beauté, la grandeur, la sainteté de cette religion qui nous offre si facilement, dans les Sacrements, des moyens si utiles à la société civile, et si efficaces pour la paix du cœur et pour le salut de l'âme. Les petits enfants resteront ainsi spontanément fidèles aux pratiques de piété, ou bien les accompliront par leur propre volonté, avec plaisir et avec fruit (1).

(1) Il n'y a pas longtemps un ministre de la reine d'Angleterre, visitant un institut de Turin, fut introduit dans une vaste salle où cinquents jeunes-gens étudiaient. Il ne put s'empêcher d'admirer cette multitude de petits enfants observant un rigoureux silence quoiqu'il n'y eût personne pour les surveiller. Son admiration fut plus grande encore quand il apprit que dans toute l'année on n'avait pas eu à regretter une seule parole de dissipation et qu'on n'avait pas eu une seule occasion de punir et même de menacer d'une punition. — Comment est-il possible dites-moi d'obtenir un tel silence, une discipline aussi parfaite? Vous, dit'il à son secrétaire, écrivez la réponse qu'on va nous donner. — Monsieur, répondit le Supérieur de l'Établissement, les moyens en usage parmi nous ne peuvent pas être employés chez vous. — Pourquoi? — Parce que ce sont des secrets révélés seulement aux Catholiques. — Quels sont ces secrets? — La Confession, la Communion fréquentes, la Messe tous les jours bien entendue. — Vous avez parfaitement raison, nous manquons de ces puissants moyens d'éducation. Mais n'y en a-t-il pas d'autres? — Si on ne se sert pas de ces éléments que fournit la Religion, il faut recourir à la menace et au bâton. — Vous avez raison! Vous avez raison! Ou la Religion, ou le bâton, je veux raconter cela à Londres. —

5. Il faut user de la plus sévère surveillance pour qu'il n'entre jamais dans la maison des livres mauvais ou des personnes tenant des discours honteux. Le choix d'un bon portier est un trésor pour une maison d'éducation, [p. 10]

6. Tous les soirs, après la prière ordinaire, et avant que les élèves aillent au dortoir, le Directeur ou celui qui le remplace, adressera à tous quelques paroles affectueuses, un avis, un conseil sur ce que chacun doit faire ou éviter. Il aura soin de faire remarquer des enseignements pratiques qui découlent des événements qui, dans le cours de la journée, se seront accomplis dans la maison ou au dehors. Que ces paroles soient courtes et ne dépassent jamais deux ou trois minutes. C'est-là la clef de la moralité, du progrès, du légitime succès dans l'éducation.

7. Il faut fuir comme la peste l'opinion de ceux qui veulent différer la première Communion jusqu'à un âge trop avancé c'est-à-dire jusqu'au moment où le démon a eu tout le temps de s'emparer du coeur du jeune enfant, au préjudice incalculable de son innocence. Dans la primitive Église on avait coutume de donner aux tout petits enfants les hosties consacrées qui restaient [p. 11] de la Communion Pascale. Cet usage nous fait comprendre combien l'Église est désireuse que les petits enfants soient admis de bonne heure à la Sainte Communion. Quand un enfant sait distinguer entre le pain ordinaire et le Pain Eucharistique, quand il a une instruction suffisante, il ne faut pas s'occuper de son âge, il faut que le Roi des Cieux vienne régner dans cette âme bénie!

8. Les Catéchismes recommandent la Communion fréquente. Saint Philippe de Néri conseillait de la faire tous les huit jours et même plus souvent. Le Concile de Trente dit clairement son ardent désir de voir tous les fidèles communier quand ils assistent à la sainte Messe. Que ce ne soit pas seulement la Communion Spirituelle, mais la Communion Sacramentelle afin qu'on puisse retirer plus de fruits de cet auguste et divin Sacrifice (*Conc. Trid.* Sess. XXII, chap. VI).

III. Utilité du Système Préventif.

On pourra objecter que ce Système est d'une application pratique difficile. En ce qui concerne les élèves il est, remarquons-le, plus facile, plus agréable, plus avantageux. Pour les maîtres il renferme quelques difficultés que cependant il est aisé d'aplanir quand on se met à l'oeuvre avec zèle. Le maître est, à ce titre, dévoué au [p. 12] bien de ses élèves: il doit donc être prêt à affronter tous les tracasseries; il doit accepter tous les labeurs pour atteindre son but, qui est l'éducation civile, morale, scientifique de ses élèves.

Aux avantages que nous avons exposés plus haut, s'ajoutent encore ceux-ci:

1. L'élève sera toujours plein de respect pour son maître. Il se souviendra toujours avec plaisir du genre d'éducation qu'il a eu. Ses maîtres, ses autres supérieurs, seront toujours à ses yeux des pères et des frères. Partout où ils vont, de tels élèves sont ordinairement la consolation de leurs familles. Ils sont de bons citoyens et de fervents chrétiens.

2. Quel que soit le caractère, le naturel, l'état moral d'un enfant le jour de son admission, les parents peuvent être bien assurés que leur fils ne deviendra pas pire, on peut même promettre avec certitude qu'il se produira quelque amé-

lioration. Certains enfants, qui pendant longtemps furent le fléau de leurs parents à ce point qu'on ne put les garder dans les maisons de correction, traités par ce système ont changé de caractère, d'inclination, se sont soumis à une vie réglée, et occupent actuellement une place honorable dans la société. Ils sont le soutien de leur famille, l'honneur de leur pays.

3. Dans ce système, les enfants qui, par malheur, entrent dans une Maison d'éducation avec de mauvaises habitudes, ne peuvent pas nuire à [p. 131] leurs compagnons. Ceux qui sont bons ne peuvent pas subir leur fâcheuse influence, car, il n'est pas un seul moment, pas un seul endroit où cela soit possible. L'Assistant, ainsi que nous le supposons, est toujours là pour prévenir le mal ou pour le guérir immédiatement.

UN MOT SUR LES PUNITIONS

Quelle règle doit-on suivre pour imposer des punitions? Autant que possible il faut s'abstenir des punitions; mais lorsque les punitions doivent nécessairement être infligées, il faut encore se souvenir des règles suivantes:

1. Le maître s'efforcera de se faire aimer de ses élèves, s'il veut se faire craindre. Il en arrive ainsi à punir en supprimant tout ce qui est affectueux, mais c'est une punition qui excite l'émulation de l'enfant, qui l'encourage et ne le déshonore jamais.

2. Pour les enfants tout peut servir de punition. On a souvent observé qu'un regard sévère produit plus d'effet qu'un soufflet. Les louanges après une bonne action, le blâme après une négligence, sont déjà une récompense ou une punition.

3. A l'exception de circonstances très-rares, les corrections ne doivent jamais être infligées [p. 24] en public, mais en particulier, loin des compagnons. Il faut user encore de beaucoup de prudence et de patience, afin que l'élève comprenne sa faute et au point de vue de la raison et au point de vue de la religion.

4. Il faut absolument éviter de frapper les élèves de quelque manière que ce soit, de les mettre à genoux dans une attitude douloureuse, de leur tirer les oreilles. Ces corrections et toutes celles qui leur ressemblent sont défendues par la loi civile, elles irritent les jeunes gens et avilissent la dignité du maître.

5. Le Directeur doit bien faire connaître les règlements de la maison, les récompenses et les punitions qui ont été établies afin que l'élève ne puisse jamais s'excuser en disant: Je ne savais pas que ceci était commandé. J'ignorais que cela était défendu.

Si dans nos maisons on met ce système en pratique on pourra, ce me semble, obtenir de magnifiques résultats, sans être obligé de recourir à la colère ou aux châtimens violents. Il y a environ quarante ans que je m'occupe des jeunes-gens, je ne me souviens pas d'avoir donné aucune punition, et, avec l'aide de Dieu, j'ai obtenu non seulement ce qui était d'obligation mais encore tout ce que je désirais. J'ai même obtenu ces résultats avec des enfants dont il semblait qu'on ne pouvait rien espérer de bon pour l'avenir.

2. Doc. T — a stampa - dal « Bulletin Salésien » (1880, dèc.).

SYSTÈME PRÉVENTIF

SON APPLICATION - SES AVANTAGES - UNE PAROLE SUR LES PUNITIONS (*)

D'après ces industries et d'autres semblables que nous avons indiquées sommairement dans les chapitres précédents, nos lecteurs ont déjà pu comprendre quel fut et quel est encore aujourd'hui le système suivi par D. Bosco, dans l'éducation de la jeunesse. Son système, à lui, n'est pas le répressif, mais le préventif; système dont il avait fait l'expérience avec un si heureux succès pour le bien-être moral des jeunes gens, qu'il cherchait à le faire adopter, dans la pratique, par tous ses auxiliaires, maîtres et assistants. Dans une lettre qu'il écrivait, de Castelnuovo d'Asti, au Docteur Borelli à Turin, en date du mois d'août 1846, nous y lisons, entr'autres choses, les paroles suivantes qui cadrent parfaitement avec notre sujet: « C'est bien que N. N. prête son assistance à l'Oratoire; mais je vous ferai remarquer qu'il traite les enfants avec un peu de rigueur, et je sais que plusieurs d'entr'eux en ont éprouvé du découragement. Faites en sorte que l'huile soit l'assaisonnement obligé de toute nourriture servie dans notre Oratoire ». Pour que tous pussent bien connaître et suivre son système tout paternel, D. Bosco tenait souvent des conférences auxquelles prenaient part plusieurs prêtres de Turin, entr'autres le regretté Monseigneur Eugène Galletti, Evêque d'Albe, alors [p. 5 a] Chanoine à l'église du *Corpus Domini*. Enfin, non content de cela, il écrivit encore brièvement sur ce même sujet, dans le but, toujours, de montrer en quoi consistent les deux systèmes préventif et répressif, donnant les raisons pour lesquelles on doit préférer le premier, exposant les règles à suivre pour son application, et révélant les grands avantages qui doivent en résulter. Cet écrit si utile prit place dans le Règlement à l'usage des Maisons Salésiennes; et nous croyons faire une chose agréable à nos lecteurs, en le reproduisant ici pour leur propre gouverne.

« Les systèmes employés, en tout temps, dans l'éducation de la jeunesse, sont au nombre de deux, dit D. Bosco: le Préventif et le Répressif. Ce dernier consiste à faire connaître la loi aux sujets, et à en surveiller les transgresseurs pour leur infliger le châtement justement mérité. Dans ce système, les paroles et l'aspect du Supérieur doivent toujours être sévères, et même menaçants; il doit éviter toute familiarité avec ses subordonnés. De plus, pour accroître son autorité, le Directeur devra se trouver rarement parmi ses sujets, seulement quand il s'agit de punir et de menacer. Ce système est facile, peu fatiguant, et convient particulièrement à l'armée, et en général aux personnes adultes et sensées, qui doivent être en état de savoir, par elles-mêmes, et de se rappeler ce qui est conforme aux lois et aux autres prescriptions.

« Le système préventif est bien différent, et je pourrais même dire, tout opposé. Il consiste à faire connaître les prescriptions et les règlements d'un Institut, et à

(*) *Histoire de l'Oratoire de S. François de Sales. Chapitre XXI*, in « Bulletin Salésien », année 2^{ème} n. 9, Décembre 1880, pp. 4b-7a.

Avec la permission de l'autorité ecclésiastique — Gérant Joseph Ferrari Sampierdarena — Imprimerie de S. Vincent de Paul.

exercer ensuite, la surveillance, de telle sorte, que les élèves voient toujours fixé sur eux l'oeil du directeur ou des assistants, qui leur parlent en pères affectueux, qui leur servent de guide, en toute occasion, qui les conseillent et les corrigent amoureusement; après quoi l'on peut dire: *que les élèves sont mis dans l'impossibilité de commettre des fautes*. Ce système repose tout entier sur la raison, la religion et la bonté; aussi exclut-il toute punition grave, et cherche-t-il à rendre difficiles les punitions même légères. Il semble que ce système doive être préféré à l'autre pour les raisons suivantes.

« I. L'élève, préalablement avisé, ne reste pas découragé à la suite des fautes qu'il a commises, comme cela arrive lorsqu'elles sont rapportées au Supérieur. Le jeune homme ne s'irrite pas de la correction qui lui est faite, de la punition dont il a été menacé ou qui lui a été infligée, parce-qu'il y a toujours une parole amie qui le rassure, et qui, le plus souvent réussit à le persuader et à gagner son coeur, à ce point que le coupable reconnaît la nécessité du châtement; peu s'en faut qu'il ne le désire même.

« II. La raison qui milite le plus en faveur de ce système, c'est la légèreté du jeune homme qui, en un moment, oublie les règles disciplinaires et les châtements dont elles le menacent. En effet, un enfant contrevient souvent à une règle et se rend passible d'une peine, auxquelles il n'avait pas même songé, dans l'instant où il accom [p. 5 b-\] plissait l'acte illicite, et l'on peut assurer qu'il aurait agi différemment si une voix amie l'eût averti.

« III. Le système répressif pourra bien empêcher des désordres, mais il ne parviendra pas à rendre les esprits meilleurs. On a fait cette observation: que les enfants n'oublient pas les punitions qu'ils ont reçues, et, le plus souvent, ils en conservent un dépit qui leur fait désirer de secouer le joug et d'en tirer même vengeance. On dirait quelquefois qu'ils n'y font pas attention, mais si l'on observe attentivement leurs allures, on reconnaîtra facilement que les réminiscences de la jeunesse sont terribles. Ils oublient volontiers les punitions de leurs parents, mais très-difficilement celles de leurs instituteurs. On pourrait citer quelques faits d'individus qui, déjà parvenus à la vieillesse, se vengèrent sottement des punitions qui leur avaient été justement appliquées au temps de leur éducation. Avec le système préventif, au contraire, on se fait un ami de l'élève, lequel reconnaît, dans l'assistant, un bienfaiteur qui l'avertit, qui veut lui faire du bien en cherchant à le soustraire aux désagréments, aux punitions et au déshonneur.

« IV. Le système Préventif traite l'élève de telle manière, que l'instituteur pourra toujours lui parler le langage du coeur, et pendant le temps de son éducation et après. S'étant gagné le coeur de son protégé, il pourra exercer sur lui un grand empire, l'aviser, le conseiller, et même le corriger alors que celui-ci se trouvera dans les emplois, dans les bureaux ou le commerce.

« Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, il semble, disons-nous, que le système préventif est préférable au répressif.

Ceci établi, Don Bosco parle ensuite des règles à suivre pour son application et continue ainsi:

« La pratique de ce système s'appuie toute entière sur ces paroles de saint Paul: *Char it as patiens est, benigna est, omnia suffert, omnia sperai, omnia sustinet*, et sur ces autres, à l'adresse des parents: *Pères, ne provoquez pas vos fils à la colère*,

afin qu'ils ne se découragent point. C'est pourquoi, le chrétien seulement peut appliquer avec succès le système préventif; car la raison et la religion sont les moyens dont l'instituteur doit constamment faire usage, s'il veut obtenir son but. En attendant, voici les principales règles pour appliquer le système en question.

« I. Le Directeur doit donner tous ses soins à ses élèves, et ne jamais accepter d'autre charge qui puisse le distraire de ses fonctions; il doit, au contraire, se trouver toujours au milieu d'eux, à moins qu'il n'en soit absolument empêché par quelque occupation, et qu'il n'ait été remplacé par un autre dûment autorisé à cet effet.

« II. Les maîtres et les surveillants doivent être d'une moralité à toute épreuve. Qu'ils fuient comme la peste toute espèce d'affection ou d'amitié particulière avec les élèves, se rappelant que l'égarément d'un seul peut compromettre un Institut tout entier. On fera en sorte que les élèves ne soient jamais seuls, et autant que faire se [p. 6 a] pourra, les assistants les précéderont dans le lieu où ils doivent se réunir; ils resteront avec eux jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés, ayant soin que les élèves ne soient jamais inoccupés, même pendant le temps de la récréation.

« III. On donnera, à ces derniers, pleine liberté de sauter, de courir et de crier comme il leur plaira. La gymnastique, la musique, la déclamation, le théâtre, les promenades, sont des moyens très-efficaces pour maintenir la discipline, assurer la moralité et la santé. Seulement, que l'on soit bien prudent dans le choix de la matière qui doit faire l'objet de ces divertissements; que les personnes qui y interviendront soient honnêtes, et que les discours qui s'y tiendront, soient irrépréhensibles. Faites tout ce que vous voudrez, disait saint Philippe de Néri, il me suffit que vous ne commettiez pas de péché.

« IV. La Confession et la Communion fréquentes sont les colonnes qui doivent soutenir une maison d'éducation, de laquelle on veut éloigner la menace et la fêrule. Il ne faut jamais contraindre les enfants à la fréquentation des Sacrements, mais seulement les encourager, et leur offrir la commodité d'en profiter. Ensuite, à l'occasion des Exercices Spirituels, des triduum, des neuvaines, des prédications et des catéchismes, qu'on fasse ressortir la beauté, la grandeur, la sainteté de cette Religion qui présente des moyens aussi faciles, aussi utiles à la société civile, à la tranquillité du coeur, au salut de l'âme, comme le sont précisément les Sacrements. De cette façon, les enfants deviennent spontanément amoureux de ces pratiques de piété, et ils les accompliront avec conviction et avec fruit.

« V. Qu'on soit bien attentif surtout à empêcher qu'il ne s'introduise, dans l'Institut, de mauvais compagnons et des livres immoraux, ou des personnes qui tiennent de mauvais discours. Le choix d'un bon portier est un trésor pour une maison d'éducation.

« VI. Chaque soir, après les prières communes, et avant que les élèves n'aillent prendre leur repos, le Directeur, ou celui qui le remplacera, adressera, en public, quelques paroles affectueuses, donnant des avis et des conseils sur ce qu'il y a à faire et à éviter; il s'étudiera à tirer ses pieuses maximes de quelques faits survenus, durant la journée, dans l'Institut ou dehors; mais cette allocution ne doit pas dépasser cinq minutes; et si elle est bien conduite, elle deviendra comme la clé de la moralité et du bon succès de l'éducation.

« VII. Qu'on rejette bien loin la pernicieuse opinion de certains qui voudraient

différer la première communion jusqu'à un âge déjà avancé, alors que le démon, le plus souvent, a pris possession du coeur d'un jeune homme, au grand détriment de son innocence. D'après la discipline de l'Eglise primitive, on avait coutume de distribuer aux petits enfants les hosties consacrées qui restaient après la communion des adultes. Ceci doit nous faire comprendre comme l'Eglise aime à voir les enfants admis, de bonne heure, à la sainte Communion. Quand un enfant sait distinguer entre pain et pain, et montre d'avoir une instruction suffisante, qu'on ne regarde plus à l'âge, mais que le Souverain du Ciel vienne régner dans cette âme bénie.

« VIII. Touchant la Communion, les catéchismes en recommandent la fréquentation. Saint-Philippe de Néri conseillait de la faire, tous les huit jours, et même plus souvent. Le Concile de Trente dit clairement, que son désir le plus ardent est, que chaque fidèle chrétien entendant la sainte Messe, y fasse aussi la Communion, non seulement spirituelle, mais encore sacramentelle, afin de retirer un plus grand fruit de cet auguste et divin Sacrifice ».

L'utilité de ce système d'éducation ne peut échapper à la considération d'une personne sensée; toutefois, pour la rendre encore plus évidente, Don Bosco poursuit:

« Quelqu'un dira que ce système est difficile dans la pratique. Je ferai observer que, du côté des élèves, il est au contraire très-facile, très-satisfaisant, et extrêmement avantageux. Du côté des instituteurs ensuite, il présente quelques difficultés qui disparaîtront, pour ainsi dire, si l'instituteur se met à l'oeuvre avec tout le zèle dont il est capable. L'instituteur est un individu voué au bien de ses élèves; dès lors, il doit être prêt à affronter toute gêne, toute fatigue pour obtenir son but qui est l'éducation civile, morale et scientifique de ses élèves. Outre les avantages que nous avons exposés plus haut, j'ajoute encore les suivants.

« I. L'élève sera toujours plein de respect pour son instituteur, et il se rappellera avec plaisir, la direction qu'il en a reçue, considérant comme autant de pères et de frères, ses maîtres et ses autres supérieurs.

« II. Quels que soient la nature, le caractère, l'état moral d'un jeune homme, à l'époque de son admission, les parents peuvent vivre tranquilles, sûrs que leur fils ne deviendra pas plus mauvais; on peut même certifier qu'il s'améliorera sensiblement. Certains enfants qui faisaient la désolation de leurs parents, et qu'on avait même refusés dans les maisons de correction, élevés conformément aux principes de ce système, changèrent complètement de caractère; leur conduite devint des plus régulières, et aujourd'hui, ils occupent des emplois honorables dans la société; ils sont devenus le soutien de leur famille, et l'honneur de leur pays.

« III. Les élèves qui, par malheur, entreraient dans un Institut, avec de mauvaises habitudes, ne peuvent pas nuire à leurs compagnons. Les jeunes gens honnêtes et vertueux n'ont rien à craindre non plus du contact de ces malheureux, parceque le temps, le lieu et les occasions manquent, étant constamment assistés et protégés ».

Dom Bosco termine son petit traité par une parole sur les punitions: « Quelle règle doit-on suivre, demande-t-il, lorsqu'il s'agit d'infliger un châtement? Et il répond: Si c'est possible, qu'on ne fasse jamais usage des punitions; et si la nécessité demande une répression, on suivra cette ligne de conduite: [p. 7 a]

« I. Que l'instituteur, au milieu de ses élèves, se fasse aimer s'il veut se faire

craindre. Ce résultat obtenu, il n'a qu'à retirer sa bienveillance à l'élève qu'il veut châtier; cette privation est un châtement, mais un châtement qui excite l'émulation, ranime le courage sans jamais l'abatre.

« II. Les jeunes gens tiennent pour châtement tout ce que les supérieurs font servir à cet usage. On a observé qu'un regard peu affectueux produit, sur quelques-uns, un effet plus grand que ne le ferait un soufflet. La louange pour une bonne action, le blâme pour une négligence coupable, peuvent très-bien servir de récompense ou de châtement.

« III. Que les corrections et les châtements ne se donnent jamais en public, si ce n'est dans des cas excessivement rares, mais en particulier et loin des regards des autres condisciples. Qu'on use ensuite de la plus grande patience pour faire comprendre son tort à l'élève, en recourant à la raison et à la religion.

« IV. Qu'on évite avec le plus grand soin de donner des titres grossiers, de frapper de quelque manière que ce soit, de mettre à genoux dans une attitude douloureuse, de tirer les oreilles, et autres actes semblables, parceque ces actes sont défendus par les lois civiles, irritent fortement les jeunes gens, et avilissent l'instituteur lui-même.

« V. Que le Directeur fasse bien connaître les règles, les récompenses et les châtements établis par les règles de discipline, afin que l'élève ne puisse pas s'excuser en disant: Je ne savais pas que cela fût comandé ou défendu.

« VI. Avant d'infliger une punition quelconque, qu'on observe bien le degré de culpabilité de l'élève, et lorsque un avertissement suffira, qu'on ne lui adresse aucun reproche, et si une parole de blâme est nécessaire et suffisante, qu'on n'aille pas plus loin.

«VII. Qu'on se garde bien d'infliger un châtement soit en paroles, soit en faits, pendant que l'âme se trouve encore agitée; qu'on ne punisse jamais pour de simples fautes d'inadvertence, et que les punitions soient aussi rares que possible ».

C'est par là que D. Bosco termine son traité.

Le système d'éducation que nous venons de faire connaître à nos lecteurs, suivi par lui et recommandé dès le commencement de l'Oratoire et de l'Hospice, est le même qui s'étudie et se pratique encore aujourd'hui dans toutes les Maisons Salésiennes; et nous savons que les Maisons qui fleurissent et donnent les meilleurs fruits, sont précisément celles où ce système est le mieux connu et le plus exactement suivi. Il serait à désirer qu'il fût introduit dans toutes les familles chrétiennes, et dans tous les établissements d'instruction, publics et privés, pour les jeunes garçons et les jeunes filles. Alors, on ne tarderait pas à avoir une jeunesse plus réglée dans sa conduite, et plus pieuse; une jeunesse qui serait la consolation des familles, et qui offrirait à la société civile les plus solides garanties.

3. Doc. U — a stampa - dal « Boletín Salesiano » (Buenos Aires, 1887).

SISTEMA PREVENTIVO (*)

SUS VENTAJAS. - UNA PALABRA RELATIVA A LOS CASTIGOS

Luégo con el objeto de que todos conociesen por completo y practicasen su paternal sistema, D. Bosco tenia á menudo oportunas conferencias en las que tomaban parte unos cuantos sacerdotes Turineses, entre otros el malogrado Mons. Eugenio Galletti, Obispo de Alba, Canónigo entonces de la Iglesia del *Corpus Domini*. Finalmente él desarrolló brevemente por escrito sus pensamientos al respecto, demostrando en que consisten los dos sistemas preventivo y represivo, alegando las razones por las cuales es preferible el primero, enseñando de paso su aplicación práctica y encareciendo sus grandes ventajas. El precioso opúsculo vio ya la luz pública en el Reglamento de las Casas Salesianas y nosotros creemos hacer cosa agradable á nuestros lectores reproduciéndolo aquí para su norma y gobierno.

« Dos, dice D. Bosco, son los sistemas usados hasta ahora en la educación de la juventud, el Preventivo y el Represivo. El sistema Represivo consiste en dar á conocer la ley á los súbditos, y luego vigilar para conocer los violadores, y aplicarles toda vez que el caso lo requiera, el castigo merecido. Según este sistema el Superior debe ostentar siempre un continente severo y hasta amenazador, evitando toda familiaridad con los dependientes. Además, para avalorar cada vez mas su autoridad, deberá el Director dejarse ver raras veces entre sus sujetos y por lo regular, solo cuando se trata de reprender y amenazar. Un tal sistema es fácil, menos trabajoso y más provechoso en la milicia y si queremos también en general entre las personas adultas y juiciosas que deben de por sí hallarse ya en grado de conocer lo que está conforme con las leyes y demás prescripciones. Diverso, y casi diríamos diametralmente opuesto, es el sistema Preventivo, como que consiste en dar á conocer las prescripciones y los Reglamentos de un Instituto y en seguida proceder de tal suerte que la mirada del Director y de los asistentes pasee, por decirlo así, de continuo sobre los alumnos, habiéndoles como padres amorosos, sirviéndoles de guía en toda eventualidad, aconsejándoles, corrigiéndolos; en una palabra, colocando á los *alumnos en la imposibilidad de cometer faltas*. Este sistema descansa enteramente sobre la razón, la religión y la caridad; por consiguiente excluye todo castigo [p. 119 bl] violento, eliminando en lo posible los castigos leves. Parece que este sistema es preferible por los motivos siguientes:

(*) Boletín Salesiano. Año XI. N. 9 - Setiembre 1887.

Dirección - en el Colegio Pio IX de Artes y Oficios, Buenos Aires (Almagro).

Historia del Oratorio de S. Francisco de Sales. Capitulo XXI.

...Sistema preventivo. — Sus ventajas. — Una palabra relativa á los castigos, pp. 117b-120b — incompleto: ...reinar en aquella alma bendita.

Tip. y Enc. del Colegio Pio IX de Artes y Oficios - Buenos Aires-Almagro.

AVISO Por resolución de la Dirección general del Boletín Salesiano éste no se imprimirá ya en Buenos Aires sino en Turin, desde donde se enviará a los señores Cooperadores.

1. El alumno preventivamente avisado no queda envilecido por las faltas cometidas, como acontece toda vez que estas se relatan al Superior. El niño no se resiente por la corrección ni por el castigo amenazado ó aplicado, porque hay siempre una palabra amigable que razonando, logra las más veces persuadirle y ganar su corazón, de manera que el delincuente conoce la necesidad del castigo y hasta cierto punto lo desea.

2. El motivo principal es la volubilidad del niño que en un instante olvida las reglas disciplinarias, y las penas decretadas contra los infractores. Así es como con frecuencia un alumno quebranta una regla y se hace acreedor á un castigo cuando en el punto de la acción no reparaba absolutamente ni en la una ni en el otro, y hubiera indubablemente obrado mejor si una voz bienhechora le hubiese amonestado.

3. El Sistema Represivo podrá impedir desórdenes pero difícilmente llegará á mejorar los individuos. Es una triste verdad acreditada por la experiencia que los niños no olvidan los castigos recibidos y por lo común guardan allá en el fondo del corazón un sentimiento rencoroso unido al deseo de sacudir el yugo y hasta de tomar venganza. Parece que á veces no piensan en ello, pero la mirada excrudiñadora de un educacionista experto, expiando sus palabras, sus gestos, sus movimientos podrá convencerse de que son terribles las reminiscencias de la juventud. Se olvidan facilmente los castigos de los padres, pero con mucha dificultad los de los preceptores. Ejemplos hay en la historia de algunos que vengaron brutalmente ciertas punitones sufridas con razón en el tiempo de su educación juvenil. Por el contrario, el sistema Preventivo, cautiva la amistad del alumno, que en el asistente reconoce un bienhechor que le avisa, que quiere hacerle virtuoso, librarle de los disgustos, de los castigos y de la deshonra.

4. El Sistema Preventivo trata al alumno de tal suerte que el educacionista podrá hablarle siempre con el lenguaje del corazón, durante el tiempo de la educación y después de ella. Con un sistema semejante el educacionista, ganándose el corazón de su protegido podrá ejercer sobre él un ascendiente benéfico, avisarlo, aconsejarlo, [p. 120 a"] y corregirlo también cuando más tarde se hallará en los empleos, en los oficios y en el comercio.

« Por estas y otras muchas razones parece que el Sistema Preventivo debe preferirse al Sistema Represivo ».

Dn. Bosco habla en seguida de la aplicación de dicho sistema y continúa:

« La práctica del Sistema Preventivo está apoyada sobre las palabras de S. Pablo que dicen *Chantias patiens est, benigna est, omnia suffert, omnia sperat, omnia sustinet*: y también sobre estas otras dirigidas á los padres de familia: *padres no provoquéis la ira de vuestros hijos á fin de que no caigan en el desaliento*. Por lo dicho se comprenderá que solo el cristiano puede aplicar con éxito el sistema preventivo. Razón y religión son los medios de que debe valerse constantemente el educacionista si quiere alcanzar su objeto. Ele aquí por lo tanto las principales reglas prácticas del sistema en cuestión:

1. El Director debe consagrarse por completo á la educación, y nunca hacerse cargo de asuntos que le obliguen á ausentarse ó desentenerse como quiera de su oficio; antes bien debe hallarse con sus alumnos siempre que estos estén libres de sus tareas, á menos que haya quién los asista debidamente.

2. Los maestros y asistentes deben ser de una moralidad á toda prueba. Empéñense en evitar cual peste, toda clase de afecciones ó amistades particulares con los alumnos, recordando que el extravío de uno solo puede comprometer irremediabilmente un Instituto de educación. Tórnense las debidas precauciones para impedir que los niños se encuentren solos en cualquier tiempo y lugar.

Por cuanto es posible los asistentes precédalos en el lugar donde deben reunirse; entreténganse con ellos hasta que otros vengan á vigilarlos; y no los dejen nunca aislados ó inertes ni en el tiempo mismo del recreo.

3. Concédase amplia libertad de saltar, correr, vocear à gusto. La gimnástica, la música, la declamación, el teatro, los paseos son medios eficacisimos para obtener la disciplina, fomentar la moralidad y la salud corporal. Cúidese empero de escoger con tino y buen gusto la materia del entretenimiento, de no admitir á él, sino á personas honestas y velar para que carezcan enteramente de peligro los discursos que tendrán lugar durante la función. Haced [*p. 120 b~j*] todo lo que os guste, decía el grande amigo de la juventud S. Felipe Neri, con tal que no pequéis; esto me basta.

5. La frecuente confesión y la frecuente comunión son las dos columnas que deben sustentar un edificio educativo donde no se quiere que domine la amenaza y la férula. No se obliguen nunca á los niños á la frecuencia de los Santos Sacramentos, limitándose á excitarlos y ofrecerles comodidad de acercarse á ellos. En ocasión de Ejercicios Espirituales, triduos, novenas, predicaciones y catecismos, aprovechese la oportunidad de hacer resaltar la belleza, la grandeza, la santidad de aquella Religión, que presenta medios tan fáciles, tan útiles para el bienestar de la Sociedad, para la tranquilidad del corazón, para la salvación del alma, cuales son justamente los Santos Sacramentos. De tal manera los niños como atraídos por una especie de imán hacia estas prácticas de piedad, las cumplirán espontáneamente, por convicción y con fruto.

6. Todas las noches, después de las oraciones comunes y antes que los alumnos se retiren al descanso, el Director ó quien hace sus veces, dirija en público algunas palabras afectuosas, dando algún aviso ó consejo respecto á las cosas que deben hacerse ú omitirse; vea de sacar las máximas de tal ó cual hecho acontecido en el día en el Oratorio ó fuera de él; pero su platiquita nunca exceda los cinco minutos. Este sermoncito hecho con tino y con acierto, es como si dijésemos, la llave de la moralidad y del buen éxito de la educación.

7. Téngase por funesta y pestífera la opinion de aquellos que quisieran diferir la primera Comunión á una edad demasiado avanzada, cuando ya el demonio ha tomado posesión del corazón de un niño con daño incalculable de su inocencia. Según la disciplina de la Iglesia primitiva, solían darse á los niños las hostias consagradas que sobraban de la comunión de los adultos. Esto prueba hasta la evidencia el deseo que tiene la Iglesia de ver á los niños admitidos á la santa comunión. Cuando un niño sabe hacer distinción entre el pan eucarístico y el pan ordinario, y revela suficiente instrucción, ya no sé repare en la edad y venga sin demora el Soberano celestial á reinar en aquella alma bendita[...] (*)

(*) Nonostante le ricerche compiute non si è riusciti a rintracciare copia del fascicolo del «Boletín Salesiano» dove apparve l'ultima parte del testo.

4. Doc. V — a stampa - dal « Boletín Salesiano » (Barcelona, 1889).

SISTEMA PREVENTIVO (*)

A fin de que todos conocieran perfectamente su sistema y lo siguiesen Don Bosco hacía frecuentes conferencias sobre la materia, á las cuales asistían varios sacerdotes de Turin; entre ellos Mons. Eugenio Galletti Obispo de Alba, canónigo entonces de la iglesia de *Corpus Domini*. Escribió además brevemente sobre él, demostrando en que consista, aduciendo las razones para preferirlo, enseñando la aplicación práctica y manifestando sus grandes ventajas. Este escrito vio ya la luz pública en el Reglamento para las Casas Salesianas; y creemos que nuestros lectores celebrarán conocerlo.

« Dos son los sistemas usados en todos los tiempos para la educación de la juventud: el sistema represivo y el preventivo. El sistema represivo consiste en dar á los subditos la ley y vigilar en seguida para conocer á los transgresores é infligirles el merecido castigo.

Conforme á este sistema las palabras y el aspecto del superior deben ser siempre severos y hasta amenazantes, procurando evitar toda familiaridad con los educandos. Además el Director para dar mayor valor á su autoridad raras veces deberá hallarse entre aquellos y por lo general tan sólo cuando se trata de castigar ó amenazar.

Este sistema es fácil, menos fatigoso y particularmente cómodo en la milicia y en general entre las personas adultas y maduras que deben encontrarse en circunstancias de saber y recordar lo que es conforme á la ley y demás prescripciones.

Diverso ó mejor dicho opuesto á este es el sistema preventivo, el cual consiste en hacer conocer las prescripciones y reglamentos de un instituto y luego usar de tal vigilancia que los alumnos esten siempre bajo la vista del Director ó de los asistentes, quienes les hablen como amorosos padres, les sirvan de guía en toda circunstancia, los aconsejen y corrijan con el mayor afecto, esto es, en una palabra, *poner á los escolares en la imposibilidad de faltar*. Este sistema se apoya en la razón, en la religión, en el amor. Por lo tanto excluye todo castigo violento y procura alejar hasta la sombra del más ligero. Este sistema parece preferible por las razones siguientes:

I. El alumno preventivamente amonestado no se siente abatido por las faltas en que incurre, como sucede cuando es denunciado al Superior; no se agría por las correcciones y castigos, porque es siempre una palabra amiga la que le trae á razón, le persuade y le gana el corazón de tal modo que el culpado conoce la necesidad del castigo y casi lo desea, [p. 120 a]

(*) Boletín Salesiano. Año IV. N. 10 Octubre de 1889, pp. 118-120; N. 11 Noviembre de 1889, pp. 130-131.

Historia del Oratorio de S. Francisco de Sales. Capítulo XXI. En busca de pan. — Contraveneno. — Exhortación de la tarde. — Sistema Preventivo (p. 118 ss.).

Turin - Buenos Aires - LIBRERIA SALESIANA - Sarriá (Barcelona).

II. La razón más esencial es la movilidad juvenil, que en un momento olvida el reglamento disciplinar y la pena con que le amenaza; así el niño á menudo aparece culpado y merecedor de un castigo en que no pensó y que por cierto habría evitado al aconsejarlo una voz amiga.

III. El sistema represivo podrá impedir los desórdenes; pero difícilmente conseguirá corregir á los delincuentes. Se ha observado que el joven siempre recuerda el castigo padecido, conserva cierta amargura, desea sacudir el yugo y tomar venganza. Y sus reminiscencias son terribles. De la corrección impuesta por sus padres no hace memoria; de la del educador difícilmente se olvida; y hasta siendo justa, algunos ha habido que aun en la vejez vengaron castigos impuestos de niños. No ocurre esto con el alumno preventivamente educado. En alumno ve en su asistente más que un amigo un afectuoso bienhechor que le advierte, se empeña en hacerle bueno, librarle de disgustos, castigos y deshonras.

IV. El sistema preventivo trata al alumno de modo que el educador le pueda hablar con el lenguaje del corazón, tanto al educarle como después de educado; ganándole el corazón ejercerá grande imperio sobre él, amonestarle, aconsejarle y corregirle aun cuando se haya ya ocupado en un empleo, oficio ó comercio.

Por estas y otras muchas razones parece que el sistema preventivo merezca la preferencia sobre el represivo ».

Don Bosco pasa en seguida á hablar de su aplicación, y dice:

« La práctica de este sistema confirmase por las palabras de san Pablo: *La caridad es benigna, paciente, todo lo sufre, todo lo espera, todo lo soporta. No provocáis á ira á vuestros hijos á fin de que no se desalienten.* Por lo tanto únicamente el cristiano puede aplicar con éxito el sistema preventivo. La razón y la religión son los medios que debe constantemente emplear el educador si quiere conseguir su fin. Hé aquí por lo tanto las principales reglas para la aplicación de dicho sistema:

I. El Director debe consagrarse enteramente á sus educandos, sin distraerse jamás en otras ocupaciones que lo alejen de su oficio. Mas aún: debe encontrarse con ellos siempre que no se hallen sujetos á alguna ocupación, salvo que estén bien atendidos por otros.

II. Los maestros y asistentes han de ser de reconocida moralidad, debiendo evitar como la peste todo afecto ó amistad particular con los alumnos. Recuérdese que la indiscreción de uno solo puede comprometer á todo un instituto. Procédese que los alumnos jamás se encuentren solos. Los asistentes, en cuanto es posible, deben precederles en todas partes y entretenerse con ellos hasta [p. 120 b] que otros los replacen, empeñándose en que nunca ni aun en la hora de recreo esten ociosos.

III. Dése amplia libertad de saltar, correr, gritar cuanto se quiera. La gimnástica, la música, la declamación, el pequeño teatro, los paseos son eficacísimos medios disciplinares, tan útiles á la moral como á la salud. Atiéndase solamente que sea bien escogida la materia de la representación, honestas y nó peligrosas las personas que en ella intervengan. Haced lo que queráis, decía el grande amigo de la juventud san Felipe Neri; á mi me basta que no pequéis.

IV. Columnas de tal edificio son la confesión y la comunión frecuente, sin obligar á ello de ningún modo á los niños, y tan sólo alentándolos y dándoles las comodidades que convenga. En los Ejercicios Espirituales, triduos, novenas, predicaciones

y catequismos dése á conocer la belleza, la grandeza, la santidad de la religión que tan fáciles y útiles medios ofrece para el bienestar social, la tranquilidad del corazón, la salvación del alma, como son los santos Sacramentos. De esta manera los niños aprenderán á estimar estas prácticas de piedad y se acercarán con convicción y con fruto.

V. Úsese gran vigilancia para impedir que en el instituto se introduzcan compañeros ó libros perjudiciales. Un buen portero es un tesoro en una casa de educación, [p. 130 b]

VI. Todos los días, después de las oraciones de la noche y antes que los alumnos vayan á acostarse, el Director ú otro en su lugar, hágales una afectuosa exhortación en público, recomendándoles lo que deben hacer ó evitar, deduciendo alguna máxima de los sucesos ocurridos en el día, en casa ó fuera de ella; pero sin que tal discurso pase de cinco minutos. Esta exhortación, bien hecha, es como la llave de la moralidad y del buen éxito de la educación.

VII. Deséchese la pestífera opinión de quien quisiera diferir la primera comunión para una edad en que por lo regular el demonio se ha adueñado ya del corazón de un niño con incalculable daño de la inocencia. Según disciplina de la Iglesia primitiva se solía dar á los niños que aun no habían llegado al uso de la razón las hostias restantes á la comunión de los adultos. Esto manifiesta cuan grande interés tiene la Iglesia en que ninguno demore en recibir á Nuestro Señor. Desde que un niño distingue la diferencia entre pan y pan y tiene la instrucción indispensable, sin atención á la edad, reine pronto en su bendita alma el Celeste Soberano, [p. 131 a]

VIII. Respecto á la comunión, los catequismos recomiendan la frecuencia. San Felipe Neri aconsejaba hacerla al menos cada ocho días. El Concilio de Trento claramente expresa el vivo deseo de que todo fiel cristiano al oír la santa Misa haga á la vez la comunión, no sólo espiritual sino sacramental, á fin de que se obtenga mayor fruto de este augustó y divino Sacrificio ».

La utilidad de este sistema de educación no puede ocultarse á una persona sensata. No obstante, para mejor manifestarla, Don Bosco añade:

« No faltará quien diga que este sistema es de difícil aplicación. Yo observo que de parte de los alumnos es el más fácil, satisfactorio y ventajoso. Por lo que toca á los educadores presenta cierta dificultad, que se disminuye cuando lo abrazan con todo celo. El educador es un individuo consagrado al bien de sus alumnos; por lo tanto debe estar pronto á soportar todo sacrificio, toda fatiga para alcanzar su fin, que no es otro que la civil, moral y científica educación de sus alumnos. A las ventajas enumeradas agreco las siguientes:

I. El alumno será respetuoso con su educador y recordará siempre con placer la dirección recibida, considerando como padres y hermanos á sus maestros y demás superiores.

II. Cualquiera que sea el carácter, la índole, el estado moral de un niño, al entrar en colegio, sus padres pueden vivir seguros de que su hijo no podrá empeorar, y se puede confiar ciertamente en que se obtendrá algún mejoramiento.

Algunos niños que eran la desolación de sus padres y habían llegado á ser hasta despedidos de casas correccionales, atendidos en seguida según los principios de este sistema, cambiaron de índole, de carácter, regularizaron su vida, ocupan al

presente honrados oficios en la sociedad y son el sostén de la familia y orgullo del país.

III. Los alumnos que llegasen á entrar en un instituto con deplorables costumbres no podrían dañar á sus compañeros; ni los buenos recibir de ellos perjuicio alguno, no habiendo tiempo, lugar, ni oportunidad, como quiera que están siempre afectuosamente asistidos y protegidos ».

Don Bosco concluye con una palabra sobre los castigos: « ¿Qué regla seguir sobre los castigos? pregunta. Si es posible, contesta, no se use jamás de ellos. En caso de necesidad tengase presente:

I. El educador procure hacerse amar si quiere hacerse temer. De este modo una omisión de benevolencia es un castigo; pero un castigo que estimula alienta y no hace perder la vergüenza.

II. Para los niños castigo es lo que se hace servir como tal. Una sola mirada suele *lp. 131 b)* producir en algunos más impresión que un palmetazo. El aplauso por una buena acción, la censura por una omisión voluntaria pueden perfectamente servir de premio ó castigo.

III. Salvo rarísimos casos, las correcciones y castigos no tengan lugar en público, sino privadamente y lejos de la vida de los compañeros; debiendo además usarse de la mayor prudencia y paciencia para que el alumno comprenda su falta contra razón y religión.

IV. El dar apodos, el maltratar de cualquier modo, el arrodillar en dolorosa posición, el tirar las orejas y otros actos semejantes deben evitarse absolutamente: prohibidos son por la ley civil, irritan en gran manera á los niños y desdoran al mismo educador.

V. El Director dé bien á conocer las reglas, los premios y castigos establecidos á fin de que el alumno no pueda excusarse diciendo: No sabía que esto fuese mandado ó prohibido.

VI. Antes de imponer un castigo considérese bien el grado de culpabilidad del niño, y bastando una amonestación, no se use una reconvención ni se vaya más lejos.

VII. Jamás se castigue con palabras ó hechos estando el ánimo agitado; jamás las faltas de simple inadvertencia; ni tampoco con demasiada frecuencia ».

Hasta aquí Don Bosco.

Tal sistema usado y recomendado por él desde los comienzos del Oratorio y Asilo es el mismo que hasta hoy se practica en todas las Casas Salesianas; y nos consta que las que más florecen son aquellas en las que es mejor conocido y observado. Sería de desear que no demorase en introducirse en todas las familias cristianas, en todos los institutos de educación pública y privada. No se tardaría entonces en tener una juventud más morigerada y piadosa, una juventud que sería el consuelo de las familias y un valioso sostén para la sociedad civil.